



Consultations et secrétariat à Moutier

Rue Centrale 59
2740 Moutier

Tél.: 032 493 32 21
Fax: 032 493 22 82

Courriel: consultation@csp-beju.ch
Site internet: www.csp.ch/beju

Consultations à Bienne

Maison Farel (4ème étage)
Quai du Haut 12
2502 Biel/Bienne

Service de consultation secteur social

Gestion de dettes Désendettement

Institution privée d'utilité publique, le CSP Berne-Jura est, depuis le 1er janvier 2008, mandaté par le canton de Berne pour offrir des prestations sociales en gestion de dettes et désendettement pour les personnes francophones du canton de Berne.

Les consultations ont lieu à Moutier et à Bienne uniquement sur rendez-vous. Les prestations sont gratuites.

Dons sur CCP 25-6651-8



Consultation spécialisée en gestion de dettes

L'équipe des travailleurs et travailleuses sociales

- ✦ Émilie Moeschler (90 %)
- ✦ Karim Bortolussi (100 %)

Nos collaborations à l'interne

En cas de nécessité, les questions juridiques sont traitées en collaboration avec le juriste du service de consultation du CSP Berne-Jura.

Les personnes qui éprouvent des difficultés conjugales ou familiales seront orientées vers le/la conseiller-e conjugal-e.

Prestations offertes

- Conseil et évaluation de la situation financière
- Désendettement
- Conseil auprès des professionnel-le-s du travail social
- Prévention auprès des jeunes adultes

Le CSP Berne-Jura est membre de *Dettes Conseils Suisse*. En cette qualité, la méthode de travail des intervenant-e-s est conforme aux critères de qualité de l'association.

Pour plus d'informations : www.dettes.ch.

Nous prônons un travail en réseau où chaque service a sa spécificité. Ainsi, si une personne travaille avec une autre institution spécialisée, nous assurons avec l'usager-e la continuité des démarches effectuées et ce parallèlement et en collaboration avec l'autre institution.

Conseil et évaluation de la situation

Cette prestation vise, dans un premier temps, à clarifier la situation de la personne dans sa globalité tant du point de vue financier que professionnel, social, familial et de santé pour ainsi prendre les mesures nécessaires à la stabilisation de la situation financière (suivi budgétaire, garantir la couverture du minimum vital conformément à la Loi sur les poursuites,...).

Si les conditions sont réunies :

⇒ entrer dans un processus de désendettement.

Si un désendettement n'est pour l'instant pas possible, nous évaluons le bien-fondé d'une demande de faillite personnelle, nous offrons un accompagnement psychosocial pour vivre « avec les dettes » et/ou invitons la personne à nous recontacter lorsque sa situation aura changé (nouvel emploi,...).

Désendettement

Les critères minimaux pour entrer dans ce processus sont :

- Le budget mensuel de désendettement révèle un solde positif qui, multiplié par 36 (nombre de mois maximal pour un désendettement selon Dettes Conseils Suisse), permet de proposer un plan de désendettement à toute-s les créancier-e-s.
- La personne a les ressources personnelles nécessaires pour se lancer dans un processus long et difficile.
- Lorsque les personnes en situation de surendettement vivent en couple, les deux membres du couple doivent participer au processus convenu. Il est important de travailler en prenant compte de l'entier du système familial.
- Une fois informée, la personne est motivée par cette démarche et elle s'engage à respecter les conditions de collaboration de l'assistant-e social-e et accepte de signer un contrat de collaboration.

Conseil auprès des professionnel-le-s du travail social

Nous répondons ponctuellement aux questions des professionnel-le-s qui concernent des situations de surendettement qu'ils-elles rencontrent.

Prévention auprès des jeunes adultes

Nous élaborons des projets de prévention du surendettement en faveur des jeunes adultes francophones de la région.